

Arrêté du Président n°A2023-0033

FERMETURE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, SITUÉE AU LIEU-DIT
« LE MOUSTREC » EN LA COMMUNE DE PAIMPOL POUR TRAVAUX DE MAINTENANCE.

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

VU la circulaire UHC/IUH1/12 n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

VU les statuts de Guingamp-Paimpol Agglomération

VU la compétence exercée par l'EPCI pour la réalisation et la gestion d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage sur le territoire communautaire

VU l'article 16 du règlement intérieur établi à destination des usagers de l'aire d'accueil des gens du voyage de Paimpol.

CONSIDÉRANT qu'il convient de fermer l'aire d'accueil des gens du voyage durant la période du 23/10/2023 au 06/11/2023 pour travaux de maintenance.

ARRETE

Article 1er - L'aire d'accueil des gens du voyage situé au lieu-dit « Le Moustrec » en la commune de Paimpol est fermée au public à compter du 23/10/2023 au 06/11/2023 inclus.

Article 2 - La réouverture du site au public est prévue le lundi 06 novembre 2023 à 9h00.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services de Guingamp-Paimpol Agglomération, M. Le Directeur Général Adjoint, Monsieur le Capitaine de Gendarmerie de Guingamp sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Guingamp
Le Président,
M. Vincent Le Meaux

19 SEP. 2023

